

CARRIÈRE ET ATTRACTIVITÉ

26ème CAPOI au CERN, Genève (Suisse)

Jimmy Stryhn Meyer, président du Comité du personnel et de l'EPSU-CJ

CATÉGORIES DU PERSONNEL

Fonctionnaires (reformé 2004)

- Administrateurs (AD)
- Assistants (AST)
- Secrétaire/Commis (SC) (reformé 2014)

Agents temporaires

Agents contractuels (reformé 2004)

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES

Groupe de fonctions AD

- Directeur général AD 15 – AD 16
- Directeur AD 14 – AD 15
- Conseiller ou équivalent AD 13 – AD 14
- Chef d'unité ou équivalent AD 9 – AD 14
- Administrateur AD 5 – AD 12

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES

Groupe de fonctions AST

- Assistant confirmé AST 10 – AST 11
- Assistant AST 1 – AST 9

Groupe de fonctions AST/SC

- Secrétaire/Commis SC 1 – SC 6

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES - RECRUTEMENT

Recrutement sur base de concours généraux ou internes

- Administrateurs : grades 5, 7 ou 9 (ou 12)
- Assistants : grades 1 ou 3
- Secrétaire/Commis : grades SC 1 ou SC 2

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES - PROMOTIONS

Taux de promotion de référence fixés à l'Annexe I du statut des fonctionnaires par grade et par catégorie

À la Cour de justice, système de promotion avec des points et des taux de promotion traduits en seuils de promotion (carrière normale = 2 points)

Durée moyenne dans un grade : de 2 ans et 8 mois à 6 ans (éligible après 2 ans dans le grade)

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES - TRAITEMENTS

Traitements de base au 1er avril 2025

- Administrateur : 5.973,44 € – 16.042,25 €
- Assistant : 3.645,04 € – 11.075,76 €
- Secrétaire/Commis : 3.196,06 € – 6.704,91 €
- Agent contractuel GF IV : 4.319,72 € – 9.062,69 €
- Agent contractuel GF III : 3.374,39 € – 6.256,74 €
- Agent contractuel GF II : 2.635,66 € – 4.319,72 €
- Agent contractuel GF I : 2.537,59 € – 3.672,84 €

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES – AVANTAGES PÉCUNIAIRES

Autres avantages pécuniaires :

- Indemnité de dépaysement/d'expatriation
- Allocation de foyer
- Allocation pour enfant à charge
- Allocation scolaire
- Frais de voyage (annuel)
- Indemnité de logement (jusqu'au grade 5, échelon 4)
- Complément de salaire (SSM luxembourgeois : 3.244,48 €)

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES – CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire de travail : 40 h par semaine

Travail au domicile : 2 jours (3 jours) par semaine

Travail hors lieu d'affectation : décision ad hoc du Greffier

Horaire flexible : suspendu depuis 2020

Temps partiel

Écoles européennes

Congé : 24 jours + âge + grade (+ délai de route)

Congé de convenance personnelle : jusqu'à 12 ans

Congé sans solde (AT et AC) : 1 an

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES – CONDITIONS DE TRAVAIL (SUITE)

Congé de maternité : 20 semaines

Congé de paternité : 10 jours

Congé parental : 6 mois par enfant

Congés spéciaux

Assurance maladie

Pension :

- Âge de pension : 66 ans
- Retraite : jusqu'à 70% du dernier traitement de base
- Accumulation : 1,8% par année de service

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES – ATTRACTIVITÉ

« Le recrutement doit viser à assurer à l'institution le concours de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence, de rendement et d'intégrité, recrutés sur une **base géographique la plus large possible** parmi les ressortissants des États membres de l'Union. » (article 27 du statut des fonctionnaires)

Est-ce que l'Union européenne peut offrir des conditions de travail assez attractives pour permettre le recrutement des fonctionnaires de tous les États-membres ?

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES – ATTRACTIVITÉ

Cela dépend du pays d'origine et de la catégorie du personnel.

Several thin, parallel white lines of varying lengths and orientations are positioned in the bottom right corner of the slide, creating a modern, abstract graphic element.

QUESTIONS ?

